

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
10 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Willy GABRIEL - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA - Emilie RATTON - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI - Maria-Dolorès THUDEROZ -- Claude VARENNE - Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE :27
PRÉSENTS : 20
PROCURATIONS: 2
VOTANTS : 22
POUR : 22
ABSTENTION: /
CONTRE : /
N° 2022-92

Avaient donné procuration : Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) Patrick RAMON (pouvoir Yannick PAQUE) –

Étaient absents excusés : Serge BERNARD – Nathalie LACOSTE – Jessica ROSINET- Pascal ROUSSET –Yann FLAMANT

M Willy GABRIEL a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarif cantine

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Les effectifs sont en constante progression :

mois	2019/2020		2020/2021		2021/2022	
	nbre jrs	total	nbre jrs	total	nbre jrs	total
septembre	17	2 339	17	2 479	17	2 920
Octobre	11	1 795	10	1 749	13	2 611
Novembre	15	2 369	17	2 595	13	2 711
Décembre	12	1 943	11	1 705	10	1 784
Janvier	16	2 495	16	2 595	17	3 365
Février	12	2 006	8	1 269	8	1 736
Mars	4	690	18	2 869	18	4 104
Avril	0	0	6	1 002	9	2 075
Mai	0	0	14	2 299	16	3 728
juin	19	1 397	21	3 445	20	4 555
	106	15 034	138	22 007	141	29 589

Ces résultats s'expliquent notamment du fait de l'engagement de la commune, depuis la rentrée 2021, dans le programme « cantine à 1€ » proposé par le gouvernement.

Les tarifs actuels sont les suivants :

Quotient Familial	Tarif repas	Tarif Garderie
0 à 259	0,90 €	0,70 €
260 à 820	1 €	0,70 €

821 à 1100	3,60 €	0,90 €
1101 à 99999	3,70 €	0,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** une évolution des tarifs de la façon suivante

Quotient Familial	Tarif repas	Tarif Garderie
0 à 259	0,90 €	0,70 €
260 à 820	1 €	0,70 €
821 à 1100		0,90 €
1101 à 2000	3,70 €	0,90 €
2000 à 99999	3,90 €	0,90 €

Tarif enseignant en boîte : 3.90 €/repas

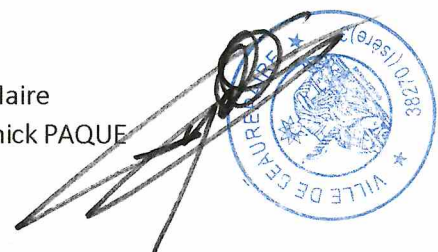
Tarif « droit de couvert » pour les enfants bénéficiant d'un PAI¹ : 1 €/repas

Pour information, du 01/09 au 30/09/22, les repas servis étaient répartis de la façon suivante :

	QF	Repas	Recettes tarif actuel	Recettes tarif proposé
Participation des familles	0 à 259	138	124.20	
	260 à 820	1801	1801.00	
	821 à 1100	775	2790.00	775.00
	1101 à 2000	865	3200.50	
	2000 à 99999	-		
Soutien de l'Etat			5817.00	8142.00
		TOTAL	13732.70	14042.70

¹ Projet d'accueil individualisé : proposé aux enfants avec les allergies alimentaires, qui apportent leur repas.

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

¹ Projet d'accueil individualisé : proposé aux enfants avec des allergies alimentaires, qui apportent leur repas.